



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.1

**N° de la demande :** 2008-2421  
**Demande :** B.3.1 (modifications de l'étiquette du produit – augmentation de la dose d'application)  
**Produit :** Liberty 150 SN Herbicide & Crop Desiccant MP  
**Numéro d'homologation :** 24081  
**Matières actives (m.a.) :** Glufosinate d'ammonium (GLG)  
**N° de document de l'ARLA :** 1768033

### But de la demande

La présente demande vise à augmenter la dose d'application de la préparation commerciale appelée Liberty 150 SC Herbicide and Crop Desiccant MP (n° d'homologation 24081) et de deux copies d'étalon, le produit Liberty 150 SN Herbicide and Crop Desiccant (n° d'homologation 26694) et le produit Liberty 150 SN Herbicide (n° d'homologation 28837), sur les cultures de canola tolérantes au glufosinate d'ammonium afin de lutter contre les mauvaises herbes vivaces.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

### Évaluation sanitaire

L'un des produits de formulation de ce produit doit être supprimé d'ici fin 2008. Le profil de toxicité devrait rester sensiblement le même, et ce changement ne requiert pas de données sur la toxicité.

La proposition de modification concernant l'étiquette de Liberty 150 SN Herbicide & Crop Desiccant MP ne devrait pas entraîner d'augmentation de l'exposition professionnelle au glufosinate d'ammonium par rapport au mode d'application actuellement homologué. Aucun risque inacceptable n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions de l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Aucune donnée nouvelle sur les résidus n'a été soumise pour soutenir la demande d'augmentation de la dose pour les variétés tolérantes au glufosinate d'ammonium sur l'étiquette de Liberty 150 SN Herbicide and Crop Dessicant MP. À la place, on a réexaminé dans le cadre de cette requête les données précédemment étudiées issues des essais sur le terrain réalisés dans et sur le canola. D'après les données relatives aux résidus produits à des doses allant jusqu'à 2 000 g m.a./ha, on ne prévoit aucune augmentation de l'importance des résidus de glufosinate d'ammonium et de métabolites dans ou sur le canola tolérant au glufosinate d'ammonium. Aucune augmentation de l'exposition alimentaire ne devrait donc avoir lieu.

### **Évaluation environnementale**

Aucune donnée environnementale nouvelle n'a été soumise afin de soutenir l'augmentation de la dose d'application de Liberty 150 SN Herbicide and Crop Dessicant MP. Il n'a pas été nécessaire d'effectuer d'évaluation environnementale, car les concentrations d'exposition environnementale calculées pour le nouveau mode d'emploi sont inférieures à celles calculées pour la dose actuellement homologuée. Par conséquent, l'emploi de la présente préparation commerciale ne devrait pas accroître l'exposition environnementale au glufosinate d'ammonium par rapport à l'utilisation homologuée, et l'on ne prévoit aucune augmentation des risques environnementaux. Les préoccupations environnementales sont atténuées par l'étiquette en vigueur.

### **Évaluation de la valeur**

Des motifs scientifiques ont été soumis afin de soutenir l'augmentation de la dose maximale de la première application, passant de 500 g m.a./ha à 600 g m.a./ha pour les scénarios à deux applications.

**Efficacité :** Pour une application unique, les doses homologuées sont de 200, 300, 400, 500 et 600 g m.a./ha, lesquelles dépendent du spectre des mauvaises herbes, de l'étape de croissance des mauvaises herbes ou du niveau de suppression souhaité. La dose de 600 g m.a./ha est destinée à l'élimination améliorée des parties épigées du chardon canadien et à la lutte contre les populations denses de chiendent tout au long de la saison. Par conséquent, l'application d'une dose de 600 g m.a./ha pour la première des deux applications (la seconde restant à 500 g m.a./ha) peut se justifier sur le plan de l'efficacité.

**Tolérance des cultures :** Les cultures de canola tolérant au glufosinate d'ammonium traitées avec une application unique de Liberty 150 SN Herbicide and Crop Desiccant MP à une dose de 400, 750 et 1 500 g m.a./ha ont respectivement produit un rendement moyen de 123, 122 et 123 % par rapport au traitement témoin sans mauvaises herbes (numéro de demande : 1998-0863; n° de l'ARLA : 1641364). Il est donc raisonnable de conclure que ces données appuient le scénario à deux applications pour une dose saisonnière maximale de 1 100 g m.a./ha du point de vue de la tolérance des cultures.

## **Conclusion**

Après avoir examiné tous les renseignements fournis, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) est en mesure de soutenir les changements proposés concernant l'étiquetage.

## **Références**

ARLA 1611182 : Rationale for a waiver from provision of additional efficacy and non-safety adverse effects data. Bayer CropScience Inc. CODO : 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.1, and 10.3.2. 19 juin 2008. p. 3.

ARLA 1641364 : Liberty Herbicide (24081): Third application in glufosinate tolerant canola. Submission under 98-0863. CODO : 10. ARLA. p. 3.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.